



## CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DECEMBRE 2025

### PROJET DE DÉLIBÉRATION

---

**Objet Construction d'une infrastructure de stockage au stade municipal dans le cadre du SDIE**

---

#### PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE

La Ville de Saint Junien ne dispose pas à l'heure actuelle d'un local lui permettant d'entreposer du matériel directement sur le site du parc des sports, obligeant les services à effectuer des déplacements constants hors site.

Il est proposé de réaliser un bâtiment de stockage fonctionnel et sécurisé et de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR 2026, ainsi que le soutien du Département de la Haute-Vienne.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique.

#### INCIDENCES BUDGÉTAIRES

	Investissement	Fonctionnement
<b>Dépenses</b>	95 056,00 € HT	
<b>Recettes</b>	66 539,20 € HT	
<b>Total</b>	28 516,80 € HT	

#### RAPPORT

## Exposé des motifs

Les agents du stade municipal utilisent actuellement un local de stockage situé hors du site du stade municipal, pour entreposer leur matériel, à savoir tondeuses, engrais, sable et divers autres équipements.

La construction d'un bâtiment de stockage fonctionnel et sécurisé permettrait de faciliter le travail quotidien des agents en regroupant les matériels et consommables sur place, dans des conditions optimales d'accessibilité et de sécurité.

Le projet consiste à réaliser un local d'une surface d'environ 200 m<sup>2</sup> pour une hauteur maximale de 5 m au faîte, implanté sur l'aire actuelle de stockage du sable, entre le bâtiment du tennis et le pas de tir à l'arc, sur une parcelle cadastrale de 56 108 m<sup>2</sup>.

Ce projet s'intègre dans le schéma directeur immobilier et énergétique multi-enjeux (SDIE) qui a conduit à une stratégie de rationalisation du patrimoine communal, pour optimiser sa gestion et améliorer l'accueil des usagers. Ainsi, ce lieu de stockage permettrait à la commune de vendre un autre bien immobilier ne disposant pas de conditions de stockage adaptées et éloigné du site sportif.

## DÉCISION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le budget de la Ville de Saint-Junien

Vu le Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique signé le 4 janvier 2022

Considérant le projet de construction d'une infrastructure de stockage au stade municipal dans le cadre du SDIE, pour un montant de 95 056,00 € HT

Considérant la circulaire DETR/DSIL 2026 en date du 13 octobre 2025

Il est proposé au conseil municipal de valider le plan de financement prévisionnel suivant, concernant le projet de construction d'une infrastructure de stockage au stade municipal dans le cadre du SDIE et les demandes de subventions correspondantes :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant	
Lot 1 "Terrassement, fondation, enrobé"	35 131,00 €	DETR	57 033,60 €	60%
Lot 2 "Charpente métallique - couverture - bardage - ouvertures"	59 925,00 €	Département Haute-Vienne	9 505,60 €	10%
<b>TOTAL</b>	<b>95 056,00 €</b>	Commune de Saint-Junien	<b>28 516,80 €</b>	<b>30%</b>

Le Conseil municipal, après délibération,

- APPROUVE le plan de financement du projet de construction d'une infrastructure de stockage au stade municipal
- AUTORISE le Maire à solliciter la DETR 2026 auprès de la Préfecture de la Haute-Vienne et le soutien du Département de la Haute-Vienne
- AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout acte pouvant se rattacher à la présente délibération

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre Le Maire et le Secrétaire de séance.

Adoptée à l'unanimité	:
Adoptée à la majorité	:
Abstention	:
Contre	:

Le Maire de Saint-Junien  
Hervé Beaudet

Le Secrétaire,